



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 22 juin 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame Jocelyne Houle, vice-présidente.

**CE-2005-1009**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 8 JUIN 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 8 juin 2005 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2005-1010**      **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 23 - 76 523,52 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - 344 755,84 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 - 12 577,26 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 21 - 420 803,42 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 23, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 21 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	76 523,52 \$	6 au 10 juin 2005
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	344 755,84 \$	6 au 10 juin 2005
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	12 577,26 \$	6 au 10 juin 2005
Liste des embauches numéro 21	Embauches de personnel temporaire	420 803,42 \$	30 mai au 3 juin 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1011**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-22 - 402 712,97 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 JUIN 2005**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-22, d'un montant total de 402 712,97 \$, pour la période du 2 au 8 juin 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2005.

Adoptée

\*\*\*

**Madame Louise Poirier prend son siège.**

**CE-2005-1012**     **ACQUISITION DE 6 BANQUES DE 80 HEURES DE MICROSOFT POUR LE DÉPLOIEMENT DE TECHNOLOGIES MICROSOFT AU MONTANT DE 166 671,23 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau prévoit instaurer des nouvelles technologies Microsoft en support aux procédés corporatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs de ces technologies requièrent une expertise et une connaissance très approfondies des logiciels choisis;

**CONSIDÉRANT QUE** le service conseil de Microsoft offre des ressources spécialisées pour chacun de leur produit logiciel;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Microsoft a inscrit à l'offre permanente du Québec ses types de banque d'heures à des fins de services :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de faire l'achat de 6 banques de 80 heures via l'offre permanente du Conseil du Trésor à des fins de déploiement, de parrainage et de complément à la formation théorique sur l'utilisation de produits spécialisés par l'entremise d'un spécialiste hautement qualifié.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
13470-415-49243	156 528,23 \$	Harmonisation des technologies d'information // consultants inform.
04-13493	10 143,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
13470-999	156 528,23 \$		Harmonisation des technologies d'information // autres
13470-415		156 528,23 \$	Harmonisation des technologies d'information // consultants inform.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1013

**ACCEPTATION DU CONTRAT D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ENTREPRISE DE MICROSOFT POUR LA NORMALISATION DES LICENCES OPÉRATIONNELLES ET DES POSTES INFORMATIQUES AINSI QU'UNE ENTENTE DE SUPPORT «PREMIER» - 1 793 080,48 \$ - PÉRIODE DE 3 ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a un parc informatique composé de 1 600 ordinateurs dont environ 1 200 utilisent un bon nombre de logiciels bureautiques et spécialisés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce parc informatique est également composé d'une soixantaine de serveurs supportant les procédés corporatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'harmonisation de 2003 et le plan d'action 2004 prévoyaient la normalisation des postes informatiques, la consolidation des licences, l'acquisition de nouveaux logiciels et d'une base de données;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de se doter d'outils technologiques permettant de tenir l'inventaire du matériel et des logiciels ainsi que les outils pour gérer à distance le parc informatique;

**CONSIDÉRANT** notre difficulté à gérer une flotte d'ordinateurs non normalisée, le danger potentiel d'intrusion ou d'infection par virus et le manque de support technique sur une vingtaine de logiciels spécialisés;

**CONSIDÉRANT** l'importance de recevoir un support et une expertise externes dans le déploiement, l'utilisation et le traitement de ces technologies;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'assurer une disponibilité des technologies mises en place et l'obligation de corriger toutes anomalies, incidents ou problèmes technologiques pouvant perturber la prestation de services pour l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la normalisation des postes de travail permettra une plus grande efficacité et des économies au niveau du personnel temporaire estimé à ± 150 000 \$ annuellement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adhère à une entente d'entreprise de 3 ans chez Microsoft assortie d'un niveau de support «Premier» qui permettra en autres de :

- Normaliser tous les logiciels, les postes de travail et les serveurs;
- Implanter SQL comme principale base de données corporatives;
- Migrer les logiciels bureautiques à Office 2003;
- Instaurer un serveur Sharepoint en support à la suite Office 2003;
- Instaurer un serveur Biztalk pour le courtage des applications corporatives;
- Déployer l'outil de normalisation et de gestion SMS;
- Déployer les outils de gestion des contenus;
- Se doter de mécanismes de support et d'assistance en ligne et à distance;
- Recevoir des projets de formation bureautique en ligne;
- Offrir aux employés la suite bureautique à des fins résidentielles;
- Utiliser en laboratoire tous les logiciels de la firme Microsoft sans aucune limitation à des fins de développement;
- Permettre une intervention rapide et efficace de ressources spécialisées dans l'éventualité d'une panne ou d'un arrêt de service lié à l'usage des technologies.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des sommes allouées selon l'entente.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2006, 2007 et 2008 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-555-49244	25 323,35 \$	Réseautique entr. / logiciels
13470-672-49245	61 040,75 \$	Harmonisation des technologies d'information équip. / logiciels
13430-672-49246	196 602,74 \$	Info centre équip. / logiciels
04-19100	278 353,24 \$	Dépenses payées d'avance
04-13493	36 373,44 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
13450-554	25 323,35 \$		Réseautique // entr./équip. inf.
13450-555		25 323,35 \$	Réseautique // entr./logiciels
13470-999	107 342,05 \$		Harmonisation des technologies d'information // autres
13470-672		107 342,05 \$	Harmonisation des technologies d'information // équip./logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1014**      **SOUSSION 2005 LL 025 - MICROCOMM - LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS PORTABLES ET MONITEURS - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 25 356,84 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Microcomm, 99, rue Edouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7 pour la location de 19 micro-ordinateurs portables de marque IBM, série ThinkCentre M51 et de 17 moniteurs CRT 17 pouces, pour un montant total de 24 060,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec son offre de prix en date du 12 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse offre de prix reçue et conforme.

De plus, ce comité accepte le financement des micro-ordinateurs cités ci-haut par la firme Financement mondial IBM, 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec H3B 4W2 et ce, au taux annuel de 263,46 \$ par tranche de 1 000 \$ (excluant les taxes), pour un terme de quatre ans à compter de la date d'acceptation, pour un total de 25 356,84 \$. Le loyer annuel est fixé à 6 339,21 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin, au montant annuel de 6 339,21 \$ incluant les taxes, seront imputés au poste budgétaire 02-13430-514 - Infocentre – Location d'équipements informatiques .

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années subséquentes afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1015

**SOUSSION 2005 SI 067 - QUESTCOM CONSULTING INC. - ACHAT DE COMMUTATEURS-AIGUILLEURS DE MARQUE FOUNDRY - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 27 701,47 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Questcom Consulting Inc., 1188, rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1Y 2Z5, pour l'achat de commutateurs-aiguilleurs de marque Foundry pour un montant total de 27 701,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 mai 2005 comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50001-001-49247	19 171,20 \$	Équipements informatiques // équipements
06-30208-003-49248	2 281,49 \$	Logiciel de gestion 3-1-1 // aménagement et équipement
13450-554-49249	4 562,97 \$	Réseautique entr. // équip. inf.
04-13493	1 685,81 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1016\*

**SUBVENTION 2005 - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU "LES MARDIS CLASSIQUES" - 800 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière a été étudiée et approuvée le 7 juin 2005 par la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des résidents du Plateau diffuse six concerts professionnels dans le quartier Val-Tétreau, engage plus de 25 musiciens et attire plus de 1 500 personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de concerts de l'Association des résidents du Plateau « Les mardis classiques » est en lien avec les principes de la politique culturelle de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine en date du 7 juin 2005, recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 800 \$ à l'Association des résidents du Plateau, 93, rue de la Gravité, Gatineau, Québec, J9A 2Z4, dans le cadre des « Mardis classiques 2005 ».

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et la directrice du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant sont autorisés à signer le protocole d'entente avec l'Association des résidents du Plateau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972	800 \$	Soutien aux organismes culturels / subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2005-1017**     **SOUMISSION 2005 SP 110 - AUTOBUS OUTAOUAIS - AUTOBUS DU VILLAGE - SERVICE DE TRANSPORT - CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2005 - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - 126 953,10 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge, aux firmes suivantes, un contrat pour le service de transport pour les camps de jours été 2005, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 16 mai 2005 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chaque secteur de la Ville de Gatineau à savoir :

Autobus Outaouais, 545, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9H 5E1 pour les secteurs d'Aylmer, de Gatineau et de Hull au montant de 104 638,25 \$ incluant les taxes;

Autobus du Village, 65, rue Thibault, Gatineau, Québec, J8L 3Z1 pour les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers au montant de 22 314,85 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72121-515-49250	2 884,74 \$	Camps culturels secteur est loc/mach. et véhicules
71141-515-49251	116 342,46 \$	Camp de jour loc/mach. et véhicules
04-13493	7 725,90 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1018**     **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-20 - 57 697,06 \$ ET NUMÉRO B-21 - 112 229,38 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-20 d'un montant total de 57 697,06 \$ pour la période du 17 au 23 mai 2005;
- numéro B-21 d'un montant total de 112 229,38 \$ pour la période du 24 au 30 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1019**     **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-22 - 98 125,41 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables suivante :

- Numéro B-22 d'un montant total de 98 125,41 \$ pour la période du 31 mai au 6 juin 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1020** **SOUSSION 2005 SP 136 - CONSORTIUM TECSULT-CIMA+ - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SURVEILLANCE DE RAPIÉÇAGE ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 167 505,16 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Consortium Tecsalt-Cima+, 569, boulevard St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux de rapiéçage et de réfection de trottoirs et bordures pour l'année 2005 aux prix unitaires indiqués à l'offre de prix pour un montant approximatif de 167 505,16 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 mai 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM -2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-005	157 311,41 \$	Réseau routier 2005 // réseau routier
04-13493	10 193,75 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1021** **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ÉTUDE DE «L'ÉTAT DU VÉLO AU QUÉBEC EN 2005» - 15 000 \$ - PILOTÉE PAR L'ASSOCIATION VÉLO QUÉBEC EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC, LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Vélo Québec, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi que les Villes de Montréal et de Québec, réalisera l'étude «L'état du vélo au Québec en 2005»;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Vélo Québec demande à la Ville de Gatineau de participer à cette étude;

**CONSIDÉRANT QUE** les données recueillies permettront de documenter les stratégies et les orientations concernant la pratique du vélo sur le territoire municipal :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la participation financière de la Ville de Gatineau à l'étude «L'état du vélo au Québec en 2005» pilotée par l'Association Vélo Québec, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec.

La participation financière de la Ville de Gatineau à cette étude s'élève à 15 000 \$, soit 7 500 \$ pour les années 2005 et 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 7 500 \$ à l'ordre de Vélo Québec, à l'attention de monsieur Marc Jolicoeur, coordonnateur à la recherche, 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H2J 2J9, à titre de participation financière de la Ville de Gatineau pour l'année 2005.

Le fonds à cette fin sera pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61340-411-49252	15 000 \$	Division transport // serv. prof. et génie

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
62110-972	7 500 \$		Développement économique - Ville de Gatineau // subventions
61340-411		7 500 \$	Division transport // serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1022

**AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME GENIVAR POUR EFFECTUER UNE ÉTUDE DE PRIORISATION DES PROJETS ROUTIERS DE JURIDICTION MUNICIPALE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme GENIVAR, 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de priorisation des projets routiers de juridiction municipale, au montant total de 24 700 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services professionnels déposée en date du 25 mai 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61340-411-49253	23 196,85 \$	Division transport // serv. prof. et génie
04-13493	1 503,15 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1023

**SOUMISSION 2004 SP 124 - LUMEN, DIVISION DE SONEPAR CANADA - ACHAT DE FÛTS ET LUMINAIRES POUR LES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT - SERVICE D'URBANISME - MONTANT ADDITIONNEL DE 171 131,89 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-1025, a adjugé un contrat à la firme Lumen, division de Sonepar Canada, pour la fourniture de fûts et de luminaires dans le cadre du projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, tronçon 1 et tronçon 2 pour la somme de 1 052 285,51 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la préparation des plans et devis du tronçon 2, il est nécessaire d'augmenter la quantité des lampadaires, selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission et de modifier l'épaisseur de certains lampadaires afin qu'ils puissent éventuellement être utilisés pour l'installation de feux de circulation:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les modifications au contrat initial adjugé à la firme Lumen, division de Sonepar Canada, pour la fourniture de fûts et de luminaires dans le cadre du projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, soit l'augmentation des quantités et leur conception, pour un montant total de 171 131,89 \$ incluant les taxes.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-30622-009	160 717,43 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve // éclairage de rues
04-13493	10 414,46 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1024

**SIGNATURE DE PROTOCOLES D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE RELAIS DES JEUNES GATINOIS, LE COMITÉ ÉCOLE ET MILIEUX EN SANTÉ STE-MARIA-GORETTI, LE CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE ET SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST POUR LE PROGRAMME DE CAMPS DE JOUR DE QUARTIERS DU SECTEUR DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par l'entremise du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, a mandaté le Centre d'animation familiale, Solidarité Gatineau-Ouest, le Relais des jeunes Gatinois ainsi que le Comité école et milieux en santé Ste-Maria-Goretti pour offrir un programme de camps de jour au sein de leur secteur d'intervention respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes mentionnés précédemment offrent ce programme depuis 2001;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur assemblée du 9 décembre 2004, recommandaient de verser à chacun de ces organismes un montant de 20 000 \$ à titre de contribution pour l'année 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** cette recommandation a été entérinée par le conseil municipal (CM-2005-97) et qu'il est nécessaire de préciser les responsabilités de chacune des parties par le biais d'un protocole d'entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et les organismes suivants afin d'offrir un programme de camps de jour dans certains quartiers sensibles du secteur de Gatineau :

- Centre d'animation familiale
- Solidarité Gatineau-Ouest
- Relais des jeunes Gatinois
- Comité école et milieux en santé Ste-Maria Goretti

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés conformément à la résolution numéro CM-2005-97.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1025

**SUBVENTION DE 125 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE AUX AÎNÉS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de Centre d'entraide aux aînés à l'attention de madame Lise Tremblay, directrice générale, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour la publication de l'historique de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - du Lac Beauchamp subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1026**

**SUBVENTION DE 900 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER POINTE-GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre du Comité de Vie de Quartier Pointe-Gatineau à l'attention de madame Suzanne Belleville, 100, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour l'organisation du party du jour de l'an 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	400 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	400 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1027**

**SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION TERRY FOX - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation Terry Fox à l'attention de monsieur Daniel Bernard, École aux Quatre-Vents, 1115, de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C7, à titre de subvention dans le cadre de la journée Terry Fox qui aura lieu le 16 septembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1028**

**SUBVENTION DE 300 \$ - VOLLEY ESTIVAL OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Volley Estival Outaouais à l'attention de madame Sandra St-Jean, 7, rue des Cerfs, Cantley, Québec, J8V 3P4, à titre de subvention pour la 3<sup>e</sup> édition du challenge de volleyball de plage qui aura lieu dans le secteur d'Aylmer du 22 au 24 juillet 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	50 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	100 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1029** **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DU BOIS JOLI - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école du Bois Joli à l'attention de monsieur Sylvain Bélec, responsable du service de garde, 1165, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8R 1N1, à titre de subvention pour l'activité spéciale du service de garde qui aura lieu le 23 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005

Adoptée

**CE-2005-1030** **SOUMISSION 2005 SP 144 - CONSTRUCTION DJL INC. - ASPHALTAGE 2005 - GROUPE 2 - SECTEURS DE GATINEAU, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 722 093,56 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection de pavage sur diverses rues dans les secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 1 722 093,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40024-004-49255	14 886,68 \$	Travaux d'immo // district de la Rivière-Blanche rue Curé Labelle à Larabie
18-40024-002-49256	67 208,00 \$	Travaux d'immo. // district de la Rivière-Blanche rue Dumais
06-30269-005-49257	1 357 843,88 \$	Réseau routier 2005 // réseau routier
06-30201-004-49258	177 354,70 \$	Réfection du réseau routier // réseau routier
04-13493	104 800,30 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1031**     **SUBVENTION DE 200 \$ - LOISIRS SAINT-JEAN BOSCO INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL – MARC BUREAU ET DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Loisirs Saint-Jean Bosco inc. à l'attention de monsieur Jean Lessard, 1459, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J7, à titre de subvention pour leur fête de quartier

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11408-972	100 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1032**     **SOUMISSION 2005 SP 070 - AQUA-REHAB INC. - PROGRAMME DE PROTECTION CATHODIQUE 2005 - ENSEMBLE DES SECTEURS - SERVICE D'INGÉNIERIE - TOTAL RÉVISÉ DE 254 619,34 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Aqua-Rehab Inc., 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, pour les travaux de protection cathodique des conduites d'aqueduc à divers endroits sur le territoire de la Ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif révisé de 254 619,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30274-012-49259	239 124,14 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout protection cathodique
04-13493	15 495,20 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30274-015	149 125 \$		Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // stabil. berges ruisseau Leamy
06-30274-012		149 125 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // protection cathodique

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1033 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003, une employée temporaire est affectée à titre de commis administratif au Service des communications;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'une commis administratif au Service des communications et ce, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-132 – Communications – Rémunération régulière – Temporaires – Cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21400-261	15 000 \$		Gendarmerie // ass. collectives
19510-132		15 000 \$	Communications // temp. / blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1034 PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN GROULX AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Jean-Sébastien Groulx au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Groulx est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Groulx sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1035**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2005-1238

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JOHANNE SPENCER AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE - DIRECTION AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire spécialisée / direction au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro 451 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Johanne Spencer, au poste de secrétaire spécialisée / direction au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Johanne Spencer est assujettie à une période d'essai de 30 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Johanne Spencer sera celui + (12) mois de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-112 – Administration - Édifices – Réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1036**

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME NATHALIE GIGUÈRE À TITRE DE COORDONNATEUR À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE AU SERVICE D'URBANISME, DIVISION PLANIFICATION, RÉGLEMENTATION ET TRANSPORT, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste contractuel de coordonnateur à l'aménagement et au développement agricole au Service d'urbanisme, division planification, réglementation et transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Nathalie Giguère à titre de coordonnateur à l'aménagement et au développement agricole au Service d'urbanisme, division planification, réglementation et transport, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, pour une période de trois ans à compter du 15 août 2005 jusqu'au 14 août 2008.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-115 – Division planification – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1037

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR DAVID RAYMOND AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur David Raymond au poste d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Monsieur Raymond est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Monsieur Raymond sera celui de la classe d'agent, 2<sup>e</sup> échelon de la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1038

**DÉMISSION DE MADAME CAROLINE GENEST AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Caroline Genest, agent-patrouilleur à l'essai au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a remis une lettre confirmant qu'elle quittera la Ville de Gatineau le 31 mai 2005 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend note que madame Caroline Genest a quitté la Ville de Gatineau le 31 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à Madame Genest les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier Madame Genest de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1039

**DÉMISSION DE MONSIEUR PATRICK SÉVIGNY AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Patrick Sévigny, agent-patrouilleur à l'essai au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a remis une lettre confirmant son intention de quitter la Ville de Gatineau le 25 mai 2005 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend note que monsieur Patrick Sévigny a quitté la Ville de Gatineau le 25 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à Monsieur Sévigny les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier Monsieur Sévigny de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1040**

**SIGNATURE - ENTENTE RÉGIONALE SUR L'IMPLICATION DES JEUNES - DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN D'ACTION JEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse et la Table jeunesse Outaouais travaille en partenariat afin de rejoindre les jeunes de 12 à 30 ans du territoire de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets de «Table jeunesse Gatineau», «Forum jeunesse», «Relève municipale» et «Grandir en ville» sont importants afin d'impliquer les jeunes dans les décisions et les actions qui les concernent;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente permettra l'embauche d'une ressource qui rendra possible la réalisation des objectifs de ces projets :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et les différents partenaires en ce qui a trait à «l'entente régionale sur l'implication des jeunes dans les décisions et actions qui les concernent face au développement de leur milieu de vie». Ce protocole couvre la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2005 et représente la phase I du projet.

Un montant de 2 750 \$ provenant d'une entente avec l'Université de Victoria pour le projet Grandir en ville est inclus au protocole d'entente et sera pris au poste budgétaire 02-71527 - Commission jeunesse. La contribution de la Ville en services représente un montant de 450 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71527-419-49254	5 000 \$	Festival jeunesse autres prof. / adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

Adoptée

**CE-2005-1041\***

**ATELIERS DE PRODUCTION DU THÉÂTRE DE L'ÎLE ET LOCAUX D'ENTREPOSAGE DE LA GALERIE MONTCALM - 160, RUE LEDUC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres a déjà identifié le 160, rue Leduc afin d'y installer en permanence des locaux de construction et d'entreposage des décors du Théâtre de l'Île et de lieu d'entreposage pour la Galerie Montcalm;

**CONSIDÉRANT QU'**une évaluation sommaire a été faite quant à la possibilité de localiser cet espace au 100, rue Gamelin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage proposé au 160, rue Leduc est compatible avec le nouveau plan et règlement d'urbanisme, contrairement au 100, rue Gamelin;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget requis pour la rénovation et la mise aux normes de l'édifice du 160, rue Leduc est déjà approuvé dans le cadre des priorités d'action 2005 de la politique culturelle et du programme triennal d'immobilisations :



**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser l'utilisation du 160, rue Leduc pour des fins municipales à titre d'ateliers de production du Théâtre de l'Île, pour y aménager des locaux de répétition pour le Théâtre de l'Île et les organismes du milieu, pour construire et entreposer les décors du Théâtre de l'Île et des organismes artistiques, et pour servir de façon sécuritaire de lieu d'entreposage pour la Galerie Montcalm.

Les fonds pour l'entretien et la mise aux normes du 160, rue Leduc seront pris à même les postes budgétaires concernés et des montants prévus aux PTI 2004 et 2005 et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-1042\*

**POLITIQUE «STRATÉGIE DE REDÉVELOPPEMENT URBAIN DES ZONES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES»**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique «Stratégie de redéveloppement urbain des zones d'interventions prioritaires» a pour objectif de contribuer à la mise en place d'alternatives à l'étalement urbain, de promouvoir la diversité et la densification de l'habitation, de favoriser le remembrement de terrains, de revitaliser les secteurs urbains, d'améliorer la qualité de vie et le cadre bâti et de préparer les sites au redéveloppement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique «Stratégie de redéveloppement urbain des zones d'interventions prioritaires» s'inscrit dans la volonté du plan stratégique 2003-2007 de freiner l'étalement et permettre la gestion de la croissance urbaine :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver la Politique «Stratégie de redéveloppement urbain des zones d'interventions prioritaires».

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**MADAME MICHELINE LAROUCHE**  
Greffière adjointe  
Comité exécutif